



Note de conjoncture

Août 2026

TRANSPORT



Immatriculations à La Réunion

Avril - Juin 2026

Des immatriculations de voitures neuves stables ce trimestre

D'avril à juin 2026, 7 410 voitures neuves ont été immatriculées à La Réunion. Après des ventes particulièrement faibles sur le début de l'année, le volume des immatriculations neuves est stable ce trimestre par rapport à la même période en 2025 (+1 %). La baisse des véhicules diesel est compensée par la hausse des véhicules électriques. Au niveau national, les immatriculations neuves augmentent de 5 %, portées par les ventes de voitures électriques.

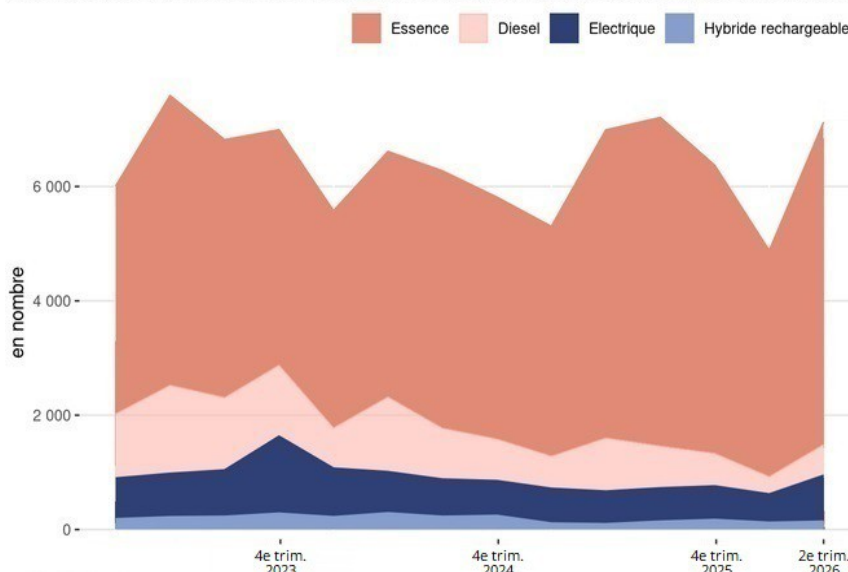
À La Réunion, les immatriculations de voitures d'occasion sont bien plus nombreuses que dans le neuf (14580). Elles sont toutefois en légère baisse ce trimestre (- 4 % par rapport au 2^e trimestre 2025). Les voitures électriques sont de plus en plus fréquentes sur le marché de l'occasion. Au niveau national, les immatriculations d'occasion baissent également (- 5%).

Immatriculations de voitures particulières par type de motorisation

	Évolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %		
	Nombre		
	T2 2026	La Réunion	France
Neuf dont	7 410	1,2	5,1
Essence	5 640	4,7	-9,0
Diesel	540	-42,1	-38,6
Electrique	800	40,7	74,0
Hybride rechargeable	140	44,4	-4,2
Occasion dont	14 580	-4,5	-5,4
Essence	6 680	-0,2	-2,0
Diesel	7 000	-10,7	-15,6
Electrique	680	32,4	79,5
Hybride rechargeable	220	0,5	5,7

Source : SDES, Rsvero, données brutes.

Immatriculations des voitures particulières neuves selon leur motorisation à La Réunion



Source : SDES, Rsvero, données brutes.

En dehors des voitures, les immatriculations de véhicules neufs peuvent être regroupées en plusieurs catégories : deux-roues motorisés, véhicules utilitaires, bus, poids lourds et véhicules spéciaux.

Au total, entre avril et juin 2026, 2 320 véhicules neufs ont été immatriculés à La Réunion, soit une baisse de 22 % par rapport à la même période en 2025. Cette évolution résulte principalement de la baisse des ventes de scooters, comme aux trimestres précédents.

Au 2^e trimestre 2026, 6 130 véhicules d'occasion ont été immatriculés à La Réunion, soit une hausse de 8 % par rapport au même trimestre en 2025. Cette augmentation est portée par la revente de scooters d'occasion.

Prochaine parution : novembre 2026
pour les résultats de juillet à septembre 2026

Immatriculations selon la catégorie, hors voitures particulières

	Neuf		Occasion	
	Nombre T2 2026	Evolution entre T2 2025 et T2 2026, en %	Nombre T2 2026	Evolution entre T2 2025 et T2 2026, en %
Cyclomoteur	160	-79,5	990	67,8
Motocyclette	730	2,8	1 720	-2,3
Tricycle et quadricycle à moteur	20	0,0	280	3,7
Dérivé VP	60	0,0	380	-15,6
Camping-car	0	-100,0	20	100,0
Camionnette	1 090	-4,4	2 400	3,0
Autre VASP	100	150,0	50	66,7
Autobus et autocar	20	-71,4	0	-100,0
Camion	40	33,3	120	71,4
Tracteur routier	0	-100,0	40	100,0
VASP lourd	10	0,0	20	0,0
Remorque légère	30	0,0	50	66,7
Remorque lourde	0		0	
Tracteur agricole	70	40,0	80	14,3
La Réunion	2 320	-21,9	6 130	7,7

Note : De manière générale, à La Réunion, le nombre de véhicules concernés pouvant être faible, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Source : SDES, Rsvero, données brutes

Définitions

Un **camion** est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.

Une **camionnette** (ou véhicule utilitaire léger) est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Un **cyclomoteur** est un véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³, et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h (mobylette, scooter,...).

Un **tracteur routier** est un véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (semi remorques).

Un **véhicule automoteur spécialisé (VASP)** est un véhicule routier à moteur destiné à des usages autres que le transport (ambulances, véhicules de pompiers, fourgon funéraire, engins de travaux publics, bennes à ordures ménagères, dépanneuse ...).

Une **voiture particulière** est un véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Source

Le répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) est un dispositif du service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement, le Sdes (Service des données et études statistiques). Il s'appuie sur le système d'immatriculation des véhicules apparié aux résultats des contrôles techniques : le passage régulier d'une visite de contrôle permet de s'assurer que les véhicules sont toujours en circulation, et le relevé kilométrique informe sur leur utilisation.

Pour en savoir plus

Les publications nationales et les données sur les immatriculations et le parc des véhicules routiers sont disponibles sur le site internet du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports>.

Directeur de la publication : Éric Batailler

Réalisation : DEAL Réunion / Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique / Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Vincent Liaut

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© DEAL 2026